

République Française

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
BOUCLE NORD DE SEINE**

Séance du Conseil de Territoire

du 1^{er} février 2024

Délibération n°2024/S01/010

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
BOUCLE NORD DE SEINE POUR L'ANNEE 2024.**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 1^{er} février à 19 heures, se sont réunis en séance publique, en les locaux de l'Hôtel de Ville de Gennevilliers, les membres du conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, suite à la convocation du vendredi 26 janvier 2024 de Monsieur Yves REVILLON, Président sortant de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, conformément à l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 61

BACHA Fatiha / DE AZEVEDO Tania / GICQUEL Camille / HAMIDA Abdelkader / LAUGIER Véronique / MECHRIA Ouissam / MOTHRON Georges / PERICAT Xavier / PLOTEAU Jean-François / RYADI Sandra / SAVRY Gilles / SLIFI Nadir / VALIER France-Lise / WALKER Damien / AESCHLIMANN Marie-Do / BOURDIER-CHAREF Angéline / CHRIQUI-MENGEOT Rita / FISCHER Josiane / GUILLARD Laurent / GUILLOT-NOEL Christophe / KAPLAN Isabelle / LETIERCE Valérie / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / RAHAL May / SELLIER Thierry / JAUFFRET Anne-Christine / MARIAUD Sylvie / REVILLON Yves / DAD Hicham / De MARVAL Josette / LAUER Evelyne / MERCIER Luc / PINARD Patrice / RENAULT Sébastien / SELLAM Naïma / AGOUMALLAH Boumédiène / ARNOULD Claire / BACHELAY Alexis / BEAUSSIER Julien / BEKKOUCHE Adda / CHAIMOVITCH Patrick / CHARREIRE Maxime / DELATTRE Amélie / HEMONET Hervé / MESTRES Valérie / MOME Michel / MOUMNI Dounia / NARBONNAIS Valentin / SOW Fatoumata / TRICARD Perrine / BINAKDANE M'Hamed / BOULORD Grégory / LAFON Carole / LECLERC Patrice / MANSERI Sofia / NOEL Laurent / PEREZ Anne-Laure / HADDOUCHE Bachir / LARIK Leïla / PELAIN Pascal.

POUVOIRS DONNES A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 16

CHAILLOUX Marine représentée par BACHELAY Alexis / CHARAIX Céline représentée par BACHA Fatiha / EL HADDAD Khaled représenté par PLOTEAU Jean-François / LE NAGARD Marie-France représentée par PERICAT Xavier / AESCHLIMANN Manuel représenté par MANCIPOZ André / KHOURY Armand représenté par BOURDIER-CHAREF Angéline / LE GAC Thierry représenté par KAPLAN Isabelle / SITBON Frédéric représenté par CHRIQUI-MENGEOT Rita / BARBIER Gaël représenté par REVILLON Yves / ISABEY Eric représenté par JAUFFRET Anne-Christine / COCHEPAIN Stéphane représenté par De MARVAL Josette / DELACROIX Agnès représentée par PINARD Patrice / LE MOAL Alice représentée par LAUER Evelyne / MUZEAU Rémi représenté par MERCIER Luc / TOUMI Délia représentée par LAFON Carole / BENTAJ Abdelaziz représenté par SELLAM Naïma.

ABSENTS : 3

BENEDIC Fabien / BOUGEARD Nicolas / GASMI Samia.

EXCUSE : 0

PARTI EN COURS DE SEANCE : 1

LECLERC Patrice (parti à 21h20).

Monsieur Bachir HADDOUCHE est désigné comme secrétaire de séance (article L.2121-15 du C.G.C.T.).

Transmission et affichage le : 09 FEV. 2024

Exécutoire à : 09 FEV. 2024

Le Président

Patrick CHAIMOVITCH



EXPOSE

Considérant que l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine doit adopter son budget primitif annexe de l'assainissement avant le 15 avril,

Considérant que le budget annexe de l'assainissement de l'établissement de l'exercice 2024 est d'un montant de 22 046 494,61 €,

Considérant que la répartition par section de ce budget est la suivante :

- 10 327 250,20 € en fonctionnement ;
- 11 719 244,41 € en investissement.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

ENTENDU L'EXPOSE DE MADAME JOSETTE DE MARVAL, VICE- PRESIDENTE ;

Vu le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), et notamment les articles L.2121-29, L.5219-2 à L.5219-12, L.5217-10-8,

Vu la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu le plan comptable M49,

Vu la délibération n°2023/S07/021 du conseil de territoire en date du 7 décembre 2023 portant adoption du règlement budgétaire et financier de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine,

Vu la délibération n°2023/S07/023 du conseil de territoire en date du 7 décembre 2023 portant approbation des règles et durées d'amortissement pour le budget annexe de l'assainissement - Nomenclature comptable M49,

Vu la délibération n°2023/S07/030 du conseil de territoire en date du 7 décembre 2023 portant débat sur les orientations budgétaires du budget annexe de l'assainissement 2024 de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires du budget annexe de l'assainissement 2024 de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine,

Vu le projet de budget primitif annexe de l'assainissement 2024 de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine,

APRES EN AVOIR DEBATTU ;

DELIBERE

Article 1^{er} : Décide d'adopter le budget primitif annexe de l'assainissement de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine pour l'année 2024 dont la balance générale s'établit à 22 046 494,61 € en recettes et en dépenses.

Le budget primitif est voté par chapitre comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé chapitre	Budget 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 394 673,62
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	565 282,77
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 679 278,01
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 530 515,80
66	CHARGES FINANCIERES	1 087 500,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	70 000,00
Total général		10 327 250,20

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé chapitre	Budget 2024
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	10 047 250,20
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	280 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
Total général		10 327 250,20

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé chapitre	Budget 2024
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 101 704,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	267 374,40
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 350 166,01
Total général		11 719 244,41

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé chapitre	Budget 2024
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 679 278,01
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 530 515,80
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	5 509 450,60
Total général		11 719 244,41

Article 2 : Précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification puis de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception

équivalait à une décision implicite de rejet (article L.411-7 du code des relations entre le public et l'administration - CRPA).

Article 3 : Dit que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine si un recours gracieux a été préalablement exercé.

ANNEXE : Document budgétaire.

RESULTAT DES VOTES : MAJORITE

Pour : 74

Contre : 0

Abstentions : 2

(RYADI Sandra / HAMIDA Abdelkader).

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Président de Boucle Nord de Seine

Patrick CHAIMOVITCH,



Maire de Colombes

Président de l'EPT Boucle Nord de Seine

Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Le Secrétaire de séance :

Bachir HADDOUCHE



Conseiller territorial